

# À Quimper, dix suspects jugés le 29 mars pour 13 kg de cannabis



(Photo d'illustration Le Télégramme)

Lecture : 3 minutes.

**La prise des gendarmes était belle, le 17 février, dans deux gîtes du Nord-Finistère, avec 13 kg de résine de cannabis et douze interpellations. Parmi les dix majeurs, une mule et un boxeur de haut niveau. Ils seront jugés le 29 mars, au tribunal de Quimper.**

En ces temps de crise sanitaire, jamais le tribunal de Quimper n'a été aussi rempli qu'en ce 23 février. Dix escortes, des gendarmes en renfort mais aussi et surtout dix prévenus. Six hommes, quatre femmes, âgés de 18 à 21 ans. Tous originaires de région parisienne. Ils sont en détention provisoire depuis le 19 février, deux jours après leur interpellation, au petit matin. Huit ont été arrêtés par les militaires dans deux gîtes de Plouescat et Ploudalmézeau, en compagnie de deux mineurs - placés sous contrôle judiciaire et qui seront jugés ultérieurement. « Dans l'un des gîtes, ont été trouvés les subalternes dans des chambres partagées et 800 g de résine de cannabis, pose le procureur Jean-Baptiste Doubriez. Dans l'autre, un peu plus confort. a été trouvée la hiérarchie mais aussi les 12.8 kg de résine et les

800 g de cocaïne ».

## Deux têtes, une assistante, quatre lieutenants, une chef logistique et quatre exécutants

Il s'agit de Kévin (\*) qui serait, avec Antoine (\*) à la tête du trafic. On trouve aussi Amélie (\*) qui ferait office d'assistante. Âgée de 21 ans, elle est sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une affaire d'importation de 5 kg de cocaïne - « 20 kg selon la prévention », précise le procureur - depuis la Colombie. Anaïs (\*), âgée de 20 ans, au casier vierge est considérée comme étant le chauffeur en titre et s'occupant de la logistique du trafic.

Le trafic compterait quatre lieutenants, dont un des deux mineurs. Parmi les quatre aussi, Alain (\*), âgé de 20 ans, boxeur de haut niveau, considéré comme « un crack » chez les amateurs. Les deux autres, Antoine (\*) et Henri (\*), ont été interpellés en Anjou, le 17 février, après un refus d'obtempérer au péage de La Gravelle. Ayant quitté le Léon avant l'arrivée des gendarmes, ils sont âgés de 18 ans et sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une autre affaire de trafic de stupéfiants traitée par le parquet de Brest.

Parmi les « exécutants », il y a Héloïse (\*), âgée de 20 ans et Triss (\*), du même âge. Il y a aussi Matthieu (\*) et Éric (\*). Résidant à Massy (Essonne), ils ont été relaxés de trafic de stupéfiants, après un vice de procédure le 9 février dernier, avec un troisième larron, après un mois de détention provisoire. Le parquet de Quimper a fait appel de la décision le lendemain.

C'est cette procédure, à base de refus d'obtempérer aggravés dans le Sud-Finistère courant janvier, qui a lancé l'enquête, moyennant écoute téléphonique, géolocalisation, surveillance mais aussi le concours de 125 gendarmes dont les Psig de Quimper, Douarnenez, Brest et Morlaix, outre les brigades de recherches de Quimper et de Segré.

Ayant demandé un délai pour préparer leur défense, les dix prévenus seront jugés le 29 mars, par le tribunal de Quimper. Et ont tous été maintenus en détention provisoire.

*(\*) Les prénoms ont été modifiés.*

Soutenez une rédaction professionnelle au service de la Bretagne et des Bretons : abonnez-

vous à partir de 1 € par mois.

**Je m'abonne**